

LEFIL

POUR LES MILITANTS ET LES MEMBRES INTERNATIONAUX
AVRIL/MAI 2009 VOLUME 39 N°002

AMNESTY
INTERNATIONAL



DROIT À LA SANTÉ



DROIT DE SOIGNER EN TOUTE SÉCURITÉ



© AP/PA Photo/Tsvangirayi Mukwazhi

AMNESTY INTERNATIONAL EXHORTE LE GOUVERNEMENT DE COALITION EN PLACE DEPUIS PEU AU ZIMBABWE À DONNER LA PRIORITÉ AUX DROITS HUMAINS, ET À DÉMONSTRER SA DÉTERMINATION À RESPECTER, PROTÉGER, PROMOUVOIR ET GARANTIR LES DROITS FONDAMENTAUX DE TOUS LES ZIMBABWÉENS.

UTILISEZ LE POSTER EN DOUBLE PAGE CENTRALE POUR SOUTENIR CETTE DEMANDE. POUR EN SAVOIR PLUS ET CONTRIBUER À METTRE FIN AUX VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS AU ZIMBABWE, RENDEZ-VOUS SUR WWW.AMNESTY.ORG/EN/WIRE/ZIMBABWE-GOVERNMENT

CECI EST VOTRE FIL

MERCI DE NOUS DIRE SI VOUS L'APPRÉCIEZ

- » Vous êtes-vous servi des actions ?
- » Avez-vous parlé autour de vous des informations qu'il contient ?
- » Quels sont les sujets que vous aimeriez voir traités plus largement dans les prochains numéros ?
- » Quels sont ceux sur lesquels, à votre avis, nous ne devons pas nous étendre ?
- » Avez-vous des articles ou des photos dont vous aimeriez faire profiter d'autres membres ?
- » Avez-vous déjà consulté le nouveau blog à l'adresse <http://livewire.amnesty.org/> ?

Merci d'envoyer vos commentaires et vos suggestions à :

WIRE
Editorial and Publishing Programme
Amnesty International
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

ou envoyez-nous un courriel à
yourwire@amnesty.org

© Amnesty International Publications 2009

www.amnesty.org

Index AI : NWS 21/002/2009
ISSN : 1472-443X

ÉFAI pour la version française
47, rue de Paradis - 75010 Paris
imprimé sur papier recyclé
Banbury Litho - Oxon - Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés.
Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

Photo de couverture : À Zooméa, en République centrafricaine, les pygmées Aka peuvent gratuitement recevoir des soins dans ce dispensaire créé par les sœurs de la mission catholique.
© Seguin/Andia.fr/Still Pictures

Sur cette page : Le président du Zimbabwe, Robert Mugabe (au centre), son nouveau Premier ministre, Morgan Tsvangirai (à gauche), et le vice-Premier ministre, Arthur Mutambara (à droite), lors de la signature de l'accord de partage du pouvoir à Harare en septembre 2008.

RECEVOIR LE FIL

Souhaitez-vous en savoir plus sur les actions d'Amnesty International ou vous servir du **FIL** pour faire avancer vos propres projets ?

Le **FIL** peut être téléchargé à cette adresse : www.amnesty.org.
Pour recevoir un exemplaire papier gratuit, il vous suffit de devenir membre international – rendez-vous en dernière page de ce numéro pour en savoir plus.

Les institutions le souhaitant sont invitées à acheter des exemplaires. Pour six numéros annuels, elles devront payer **35 livres sterling, 54 dollars des États-Unis ou 41 euros**. Les sections d'Amnesty International peuvent acquérir des exemplaires pour leurs membres. Contactez-nous par courriel (wire.subscribe@amnesty.org) ou par téléphone : + 44 207 413 5814/5507.

SUIVEZ LE FIL

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

À Gaza et au Sri Lanka, des professionnels de la santé ont été tués et des installations attaquées. Au Zimbabwe, sans médicaments et sans ressources, les hôpitaux ne peuvent pas faire face à l'épidémie de choléra. Lisez les articles consacrés à ces sujets et passez à l'action en **PAGE 2**



JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

En Russie, la mort menace toujours les journalistes et les défenseurs des droits humains qui osent parler haut et fort. Vous trouverez ici des informations sur le meurtre récent de Stanislav Markelov et Anastassia Babourova, et une carte postale pour faire savoir au président russe que les persécutions et l'impunité doivent cesser. **PAGE 8**



JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Partout dans le monde, les travailleurs migrants subissent discrimination et atteintes aux droits humains. En Corée du Sud, ils sont touchés par une vague de rafles, de mauvais traitements et d'expulsions. **LE FIL** s'intéresse à leur situation. **PAGE 7**



QUESTIONS ET RÉPONSES

Le photjournaliste et défenseur des droits humains somalien **ABUKAR ALBADRI** explique au **FIL** le danger permanent auquel il est exposé. **PAGE 13**

DES ENFANTS PRIS DANS LE CONFLIT

Les enfants de Colombie subissent les répercussions du conflit qui déchire le pays depuis quarante ans. Joignez-vous au **FIL** pour demander aux autorités colombiennes de faire en sorte que les enfants ne soient pas recrutés comme soldats et que leur sécurité soit préservée. **PAGE 15**



FAITES PASSER LE MESSAGE

Lisez et diffusez le programme en cinq points qu'Amnesty International adresse au nouveau gouvernement du Zimbabwe. L'autre côté du poster célèbre la Journée mondiale de la santé. Détachez-le, utilisez-le et montrez-le autour de vous.



**APPELS MONDIAUX
LISEZ, DISTRIBUEZ, AGISSEZ !
VOIR ENCART**

ET PUIS ENCORE ?

Bien d'autres actions vous attendent ! Participez aux **APPELS MONDIAUX** ; envoyez une carte postale au gouvernement zimbabwéen pour l'exhorter à fournir des soins de santé à toute la population ; lisez et envoyez une carte postale qui demande l'abolition de la peine de mort en Biélorussie (**PAGE 18**) ; appelez les autorités françaises à mettre fin aux brutalités policières (**PAGE 18**) ; prenez connaissance de la situation des droits humains dans la région autonome du Kurdistan d'Irak (**PAGE 19**) ; découvrez les actions d'autres membres d'Amnesty International (**PAGE 14**) ; et jetez un œil à la mise à jour du blog **LE FIL EN DIRECT (PAGE 6)**.

QUAND LES SECOURISTES DEVIENNENT LES VICTIMES



© Muhammad Sabah, B'Tselem

LES SECOURISTES ET LES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX D'URGENCE SAUVENT DES VIES LORS DES CONFLITS ARMÉS, DES ÉPIDÉMIES ET DES CATASTROPHES NATURELLES. S'EN PRENDRE À EUX, C'EST AUSSI S'EN PRENDRE À CEUX QUI ONT BESOIN DE LEUR AIDE. À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ, NOUS DEMANDONS INSTAMMENT QUE LES SERVICES DE SANTÉ SOIENT RESPECTÉS ET PROTÉGÉS.

Le 4 janvier 2009, au plus fort des affrontements entre les combattants du Hamas et l'armée israélienne, trois infirmiers palestiniens traversaient à la hâte un champ en périphérie de la ville de Gaza. Ils allaient au secours de deux hommes blessés dans un verger voisin. Mais ils n'ont jamais pu les atteindre.

Ces trois secouristes – Anas Fadhel Naim, Yaser Kamal Shbeir et Rafat Abd al Al – ont été tués par des missiles de l'armée israélienne.

Omar Ahmad al Baradei, un garçon de douze ans qui se tenait devant sa maison et leur indiquait du doigt où se trouvaient les blessés, a lui aussi été tué. Les ambulanciers qui ont tenté de récupérer les quatre corps ont essuyé les tirs des forces israéliennes. C'est seulement au bout de deux jours qu'ils ont pu s'approcher des cadavres.

Le 12 janvier 2009, deux missiles israéliens ont frappé un immeuble d'habitation de six étages à Jabalia, dans le nord de la bande de Gaza. Alors que des ambulances se précipitaient sur les lieux, des habitants du quartier essayaient déjà d'évacuer les blessés et les morts qui se trouvaient dans les étages supérieurs.

Le docteur Issa Abdel Rahim Saleh et un infirmier, Ahmad Abdel Bari Abu Foul, ont été les premiers membres du personnel médical d'urgence à arriver sur place. Ils ont immédiatement commencé à évacuer les blessés. Alors qu'ils descendaient les marches entre le sixième et le cinquième étage, un obus tiré par un char israélien est entré par une fenêtre et est passé à travers le corps du docteur Saleh. Plusieurs ambulances étaient alors stationnées dans la rue en bas de l'immeuble et le personnel médical, revêtu de gilets fluorescents, était parfaitement visible. Cela n'a cependant pas empêché les tankistes de faire feu.

Dans la bande de Gaza, au cours du récent conflit, les secouristes ont maintes fois été pris pour cible par les forces israéliennes alors qu'ils s'efforçaient de remplir leur mission. Au moins sept d'entre eux ont été tués et

plus de 20 blessés alors qu'ils transportaient ou tentaient de récupérer des blessés ou des morts. Ils n'ont pas bénéficié de la protection que leur accorde pourtant le droit international.

En période de crise, lorsque le bilan des morts s'alourdit, comme ce fut récemment le cas dans la bande de Gaza, les professionnels de la santé luttent pour sauver des vies. Partout dans le monde, des médecins, des infirmiers, des ambulanciers et des secouristes apportent un soutien crucial aux blessés et aux malades. Ils prodiguent des soins d'urgence lors des conflits et après des catastrophes naturelles, fournissent des médicaments aux populations civiles en cas d'épidémie, et continuent d'assurer les soins médicaux courants, notamment les soins de maternité, les vaccinations et les traitements contre le VIH/sida.

Ils doivent parfois travailler dans des conditions éprouvantes et dangereuses. Bien trop souvent, des membres des professions médicales sont blessés ou même tués, des services sont suspendus, et des hôpitaux et équipements de soins sont endommagés, voire détruits. La pénurie d'infrastructures et de fournitures médicales qui en résulte a, de façon immédiate comme à long terme, des conséquences désastreuses en termes de santé publique.

L'EFFONDREMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ ZIMBABWÉEN

Du fait de la grave crise économique et de l'hyperinflation que connaît le pays, ainsi que de l'inaction des pouvoirs publics, le système de santé zimbabwéen est au bord du gouffre. La plupart des centres de santé n'ont pas les moyens de fonctionner normalement : les



© Amnesty International

Page de gauche : L'hôpital du Croissant-Rouge de Tel al Hawa, dans la ville de Gaza, a été ravagé par un incendie après l'explosion d'un obus d'artillerie contenant du phosphore blanc (janvier 2009).

Ci-dessus : Khaled Yousif Abu Saada devant son ambulance qui a été touchée par un obus tiré par un tank israélien alors qu'il allait chercher des blessés à Beit Lahiya, dans la bande de Gaza (janvier 2009).

À droite : Des professionnels de la santé manifestent contre l'effondrement du système de santé au Zimbabwe, qui a favorisé l'épidémie de choléra et qui se traduit notamment par la fermeture de services de maternité et par une forte réduction de capacité des hôpitaux dans le pays tout entier (Harare, novembre 2008).



© Zimbabwe Association of Doctors for Human Rights

équipements sont défectueux, il n'y a pas de médicaments et le personnel de santé est en grève en raison des mauvaises conditions de travail et des salaires trop bas. Les patients ne peuvent le plus souvent pas assumer le coût de longs allers-retours entre leur domicile et les quelques établissements médicaux encore en fonctionnement, et la grande majorité des Zimbabwéens n'ont pas les moyens de s'offrir des soins en clinique privée. Ils n'ont même pas accès aux soins les plus élémentaires. En bref, ils ne peuvent pas se faire soigner.

Une grave épidémie de choléra s'est déclarée en août 2008, provoquée par un approvisionnement insuffisant en eau potable et par la détérioration des systèmes d'assainissement. L'épidémie, qui a fait des milliers de morts, aurait pu être évitée avec un système de santé capable de contenir et de maîtriser l'épidémie. Plus de 3 800 Zimbabwéens sont morts du choléra jusqu'à présent. Comme les grands hôpitaux ne peuvent pas faire face à la demande de soins, le bilan continue de s'alourdir. Si aucune mesure efficace n'est prise, cette épidémie de choléra risque d'être la pire jamais enregistrée en Afrique.

« *Tout d'abord, pendant la première phase de réaction, on n'avait tout simplement pas les fournitures nécessaires [...] pour traiter les nombreux cas,* a récemment expliqué un haut responsable zimbabwéen à l'organisation non gouvernementale Médecins pour les droits humains. *Ensuite, dans les hôpitaux et les cliniques le personnel avait rarement l'expérience ou les qualifications requises pour combattre le choléra, et de nombreux patients sont morts y compris dans les établissements qui disposaient du matériel nécessaire.*

Enfin, à cause du problème des frais de transport pour les patients et le personnel soignant, encore aggravé par la fermeture des hôpitaux publics, de nombreux patients n'ont pas pu obtenir de soins, ou ont été pris en charge alors qu'ils se trouvaient déjà dans un état de déshydratation très grave, et ils n'ont pas pu être sauvés. »

La forte demande de soins pour les malades du choléra a eu des répercussions sur les autres patients. Quelque 3 000 femmes accouchent chaque mois dans les hôpitaux publics de Harare, et près de 300 d'entre elles doivent subir une césarienne en raison d'un risque vital. Or, cette intervention, de même que d'autres soins de maternité, n'est plus pratiquée dans de nombreux hôpitaux publics. La plupart des femmes n'ont pas les moyens de se faire soigner dans les hôpitaux privés, qui facturent leurs services en dollars des États-Unis.

Le Zimbabwe ne propose pas à l'ensemble de sa population des soins de santé abordables et accessibles, ce qui constitue une violation du droit des Zimbabwéens à la santé. Le gouvernement doit agir sans attendre et faire tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer les services de santé du pays.

UN HÔPITAL PRIS POUR CIBLE AU SRI LANKA

Au Sri Lanka, dans la région du Vanni (nord-est du pays), plus d'un quart de million de civils sont pris au piège des combats qui opposent le gouvernement et les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE). Ces personnes manquent de nourriture, d'eau et de soins médicaux.

Le principal hôpital de la région, qui se trouve dans la ville de Puthukkudiyiruppu, a été pilonné le 4 février 2009. Des centaines de patients et de membres du personnel soignant ont été évacués du bâtiment.

Cet hôpital, qui avait déjà subi plusieurs attaques les jours précédents, a été bombardé pendant seize heures. Aucune des parties au conflit n'a revendiqué la responsabilité de cette attaque.

« *Les trois premiers bombardements ont fait au moins neuf morts et 20 blessés,* a déclaré un représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). *L'hôpital a été la cible de trois frappes directes en moins de huit heures : deux fois entre 15 et 16 heures, puis de nouveau à 22 h 20. Le lundi soir à 18 h 40, l'hôpital a été touché une quatrième fois. Dimanche, ce sont successivement la cuisine, la chapelle puis une salle où se trouvaient des femmes et des enfants qui ont été touchées. Lundi ce fut une autre salle.*



Ci-dessus : Des civils blessés ou malades attendent d'être soignés (Sri Lanka, région du Vanni, février 2009).

Il est probable qu'il y ait aussi eu des victimes à l'extérieur de l'hôpital, mais nous ne disposons pas encore des chiffres exacts. Malgré les bombardements, des personnes blessées dans les combats qui se poursuivaient ont continué d'arriver à l'hôpital. Quand le bâtiment a été touché pour la troisième fois, plus de 800 personnes, dont 500 patients, y étaient réfugiées. »

Il s'agissait du dernier hôpital encore en activité à Puthukkudiyiruppu. Début février, des centaines de civils blessés se sont donc retrouvés sans établissements de soins adéquats. Les médecins opèrent sans anesthésiants, et le délai d'attente pour les soins urgents peut atteindre une semaine, ce qui pour certains patients est trop long.

Des organisations humanitaires internationales telles que le CICR ont organisé le transfert de patients vers une zone plus sûre contrôlée par le gouvernement. Amnesty International a demandé aux deux parties au conflit de créer des couloirs humanitaires pour permettre aux civils pris au piège dans la région du Vanni de fuir les affrontements. Les deux camps doivent également faire en sorte que la nourriture, l'eau et l'assistance médicale parviennent jusqu'à ceux qui ne peuvent pas partir.

La Journée mondiale de la santé, le 7 avril 2009, est une journée de célébration du courage et du dévouement de ceux qui soignent et sauvent des personnes ayant besoin de soins urgents. Elle offre l'occasion de dénoncer les attaques visant les hôpitaux, la négligence et l'indifférence qui mènent à l'anéantissement de services de santé essentiels, et l'impunité de ceux qui portent atteinte au droit à la santé.



AGISSEZ

Vous pouvez utiliser le poster en double page centrale pour célébrer la Journée mondiale de la santé.

Veillez demander à l'avocat général militaire des Forces de défense d'Israël (FDI) de veiller à ce qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée sur toutes les attaques contre le personnel et les équipements médicaux d'urgence perpétrées par les forces israéliennes au cours de la récente opération militaire dans la bande de Gaza. Priez-le de faire en sorte que les responsables présumés de ces attaques illégales soient traduits en justice.

Envoyez vos appels à l'avocat général militaire des FDI :
General Avihai Mandelblit - Judge Advocate General
The Office of the Judge Advocate General
Building 22, 6 David Elazar Street
HaKirya, Tel Aviv 02329, Israël

Courriel : avimn@idf.gov.il
Fax : +972 3569 4526

Veillez signer la carte postale ci-jointe et l'envoyer au ministre zimbabwéen de la Santé et de la Protection de l'enfance. Cette carte postale l'engage à renforcer les services de santé du pays et à fournir de toute urgence à l'ensemble de la population zimbabwéenne des soins de santé adéquats, abordables et accessibles à tous.

Pour en savoir plus sur les services de santé dans la bande de Gaza, rendez-vous sur www.amnesty.org/en/wire/gaza-health, et pour obtenir de plus amples détails sur la crise sanitaire au Zimbabwe, sur www.amnesty.org/en/wire/zimbabwe-health.

Vous trouverez en outre des informations supplémentaires concernant l'appel d'Amnesty International en faveur de l'ouverture de couloirs humanitaires au Sri Lanka à l'adresse suivante : www.amnesty.org/en/wire/srilanka-health.

Fin 2008, Amnesty International a adressé à Barack Obama, alors président élu, des recommandations afin qu'il combatte le terrorisme avec les seules armes de la justice. Les trois mesures phares préconisées étaient la fermeture de Guantánamo et la fin des détentions illégales, l'éradication de la torture et des autres formes de mauvais traitement, et la fin de l'impunité.

Dans les jours qui ont précédé l'investiture du nouveau président, des membres et des militants d'Amnesty International ont organisé des actions de rue, des manifestations et d'autres types d'événements publics dans 30 pays. Au Kenya, par exemple, plus de 4 000 personnes ont participé à une action SMS et signé une pétition. En Indonésie, des militants portant des masques blancs, en signe de solidarité avec les personnes maintenues en détention illimitée, ont encouragé les passants à signer des messages adressés au président élu. À ce jour, 18 661 personnes ont, à travers le monde, signé une pétition en ligne destinée au président américain.

Barack Obama est devenu président des États-Unis le 20 janvier 2009. Au cours des deux premiers jours qui ont suivi son investiture, il a signé des décrets ordonnant la fermeture du centre de détention de Guantánamo dans un délai d'un an, la suspension des procès devant des commissions militaires, la fermeture des centres de détention secrets de la CIA, et l'interdiction du recours à des techniques d'interrogatoire « renforcées » s'apparentant à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitement. Ces décrets représentent de très importantes avancées.

Dans son décret du 22 janvier 2009 relatif à la fermeture de Guantánamo, le président Obama a reconnu l'importance jouée par l'opinion internationale dans sa décision. Il a ainsi souligné : « *Compte tenu des vives inquiétudes suscitées par ces détentions, tant aux États-Unis qu'à l'échelle internationale, un règlement rapide et satisfaisant de la situation des personnes actuellement détenues à Guantánamo et la fermeture des camps où elles sont incarcérées servirait les intérêts des États-Unis en matière de sécurité nationale et de politique étrangère, ainsi que ceux de la justice.* »

Le président Obama a pris des mesures annonçant une rupture avec le passé. Beaucoup reste à faire cependant. Amnesty International poursuit sa campagne et engage le président Obama à continuer de combattre le terrorisme au moyen de la justice. Nous avons encore besoin de votre soutien.

LE NUMÉRO DE DÉCEMBRE 2008 DU FIL CONTENAIT UNE AFFICHE PRÉSENTANT UNE LISTE DE MESURES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS PRÉCONISÉES PAR AMNESTY INTERNATIONAL POUR LES CENT PREMIERS JOURS DE LA PRÉSIDENTE DE BARACK OBAMA. CETTE LISTE S'INSCRIVAIT DANS LE CADRE DE NOTRE CAMPAGNE DE LONGUE HALEINE INTITULÉE CONTRE LE TERRORISME : LA JUSTICE. NOTRE TRAVAIL COMMENCE À PORTER SES FRUITS. EN EFFET, L'ACTION MENÉE PAR LES MEMBRES D'AMNESTY INTERNATIONAL DANS LE MONDE ENTIER A LARGEMENT CONTRIBUÉ À L'ADOPTION PAR LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS DE QUELQUES MESURES IMPORTANTES. MAIS IL RESTE ENCORE BEAUCOUP À FAIRE.



AGISSEZ

Demandez au président Barack Obama de veiller à ce que les cas de toutes les personnes détenues par les autorités américaines dans le cadre de la lutte contre le terrorisme soient résolus dans les meilleurs délais et dans le respect de la légalité, et à ce que les responsables des violations des droits humains commises dans le passé répondent de leurs actes. Veuillez l'exhorter à donner suite à ses décrets du 22 janvier 2009 en :

■ **faisant le nécessaire pour que les détenus de Guantánamo soient inculpés dans les meilleurs délais d'infractions pénales prévues par la loi ou immédiatement libérés ;**

■ **veillant à ce que les détenus inculpés soient jugés de manière équitable par des tribunaux fédéraux des États-Unis ;**
 ■ **faisant en sorte qu'une enquête indépendante soit ouverte sur les pratiques auxquelles les États-Unis ont recouru en matière de détention et d'interrogatoire après le 11 septembre 2001.**

Envoyez vos appels au président des États-Unis :
 President Barack Obama - The White House - 1600 Pennsylvania Ave NW - Washington, DC 20500 - États-Unis

Pour en savoir plus :
<http://obama100days.amnesty.org>

Photo du haut : Manifestation à Rome en faveur de la fermeture de Guantánamo (janvier 2009).

Photo du bas : Action SMS pour la fermeture de Guantánamo organisée à Nairobi par des militants kenyans d'Amnesty International à l'occasion de l'investiture du président Obama (20 janvier 2009).

VERS UNE VRAIE JUSTICE



Rendez-vous sur www.amnesty.org/livewire pour savoir ce que font les membres du mouvement, regarder des séquences vidéo et écouter des clips audio enregistrés lors d'actions, de missions, de réunions et de manifestations.

LA DOULEUR EST ENCORE SI VIVE

Billet posté depuis la Sierra Leone par Elana Dallas, qui fait partie d'une équipe d'Amnesty International effectuant des recherches sur la mortalité maternelle.

« 3 février : Aujourd'hui nous rencontrons les proches de femmes mortes en couches ces derniers mois, ainsi que le personnel médical qui s'est occupé d'elles. C'est vraiment dur d'écouter ces personnes dont la douleur est encore si vive, et de partager avec elles leurs souvenirs.

« Un des maris est manifestement anéanti. Il dit à propos de son épouse : "On avait l'habitude de se donner mutuellement des conseils." Il a trois enfants toujours en vie (sa femme est morte en donnant naissance à des jumeaux, qui n'avaient pas été détectés lors des examens prénataux), et sa belle-sœur, avec qui ils vivent, a elle-même cinq enfants.

« Il a très peu de travail et nourrir huit enfants est un combat quotidien. Ils reçoivent une aide alimentaire, mais ne mangent chaque jour qu'un plat de riz. Chez lui, il nous montre des photos de sa femme, qui était ravissante.

« Quand nous lui demandons si nous pouvons nous servir des photos et de l'histoire de sa famille dans le cadre de notre action, il nous répond qu'il serait très heureux que nous utilisions tout ce qui peut l'être afin d'éviter à d'autres familles de traverser les mêmes épreuves que lui.



L'époux d'Hawa Dabor, morte en couches, et l'un de leurs enfants (district de Koinadugu, nord de la Sierra Leone, février 2009).

LA RECONSTRUCTION VA REPRÉSENTER UN TRAVAIL DE TITAN



Bâtiment détruit à Gaza (janvier 2009).

Donatella Rovera, chercheuse d'Amnesty International sur Israël et les territoires palestiniens occupés, depuis la bande de Gaza.

« Alors que nous sommes sur le départ après plus de deux semaines dans la bande de Gaza, nous sommes encore choqués et horrifiés par l'ampleur des destructions causées par l'offensive qui a été lancée par l'armée israélienne le 27 décembre et qui a duré vingt-deux jours. La reconstruction va vraiment représenter un travail de titan. [...] Le simple fait de déblayer les décombres des logements et usines détruits, passage obligé avant qu'une quelconque reconstruction puisse débuter, constitue un énorme défi. Il faut de puissants engins et aussi du carburant, mais rien de tout cela n'est disponible à Gaza. »

CAMPAGNE POUR LES 100 JOURS AU KENYA

Jennifer Bilec-Sullivan et Natasha Sturgeon, d'Amnesty International, depuis Nairobi, au Kenya.

« Trois de nos permanents se tenaient sur les îlots entre les voies de circulation et distribuaient des tracts aux conducteurs coincés dans les bouchons. Cela peut sembler dangereux mais il n'en est rien car le trafic dans le centre de Nairobi est presque constamment bloqué, car un très grand nombre de nouvelles voitures arrivent chaque mois sur les routes. Nous pensions qu'ils ne feraient pas attention à nous, mais à notre surprise les conducteurs baissaient tous leur vitre et tendaient le bras pour attraper les tracts. »

© Amnesty International

© Sharif Saifan



RÉPRESSION CONTRE LES TRAVAILLEURS MIGRANTS EN CORÉE DU SUD

EN CORÉE DU SUD, DE NOMBREUX TRAVAILLEURS MIGRANTS DOIVENT FAIRE FACE À LA DISCRIMINATION, À L'EXPLOITATION ET À DES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉPOUVANTABLES. EN NOVEMBRE 2008, LE CHERCHEUR D'AMNESTY INTERNATIONAL SUR L'ASIE DE L'EST S'EST RENDU EN CORÉE DU SUD ET A RECUEILLI LES TÉMOIGNAGES DE TRAVAILLEURS MIGRANTS.

On dénombre près de 700 000 travailleurs migrants en Corée du Sud. La plupart sont employés dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de l'agriculture et de la pêche. Près d'un tiers ne sont pas régularisés, ce qui signifie qu'ils ne sont pas officiellement autorisés à travailler dans le pays.

La Corée du Sud a été l'un des premiers pays asiatiques à reconnaître dans sa législation les droits des travailleurs migrants. Mais ces derniers restent victimes de discriminations, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière. Ces personnes, qui viennent du Bangladesh, de Chine, du Viêt-Nam et d'autres pays de la région, sont souvent contraintes d'effectuer de très longues journées de travail, et beaucoup d'entre elles ne sont pas payées pour leurs heures supplémentaires. Elles travaillent sur de grosses machines ou avec des produits chimiques dangereux, sans équipement de protection et en n'ayant guère ou pas du tout été formées pour ces tâches. En cas d'accident sur le lieu de travail, il est rare qu'elles reçoivent des soins médicaux adaptés et qu'elles soient correctement indemnisées. Plusieurs des travailleurs migrants que nous avons rencontrés ont été victimes de graves accidents de travail ayant causé des fractures, des amputations ou encore des brûlures au troisième degré.

Les femmes risquent tout particulièrement d'être exploitées, et beaucoup d'entre elles subissent le harcèlement sexuel de leurs supérieurs coréens ou de travailleurs migrants de sexe masculin. Leur vulnérabilité est encore accrue par le fait qu'il leur arrive souvent d'être la seule femme dans l'usine où elles travaillent.

Les logements destinés aux travailleurs migrants sont très sommaires, allant du dortoir au conteneur pour le

transport maritime reconverti avec sanitaires et coin cuisine extérieurs. Les femmes n'ont parfois d'autre choix que de partager des espaces de vie avec des travailleurs de sexe masculin, par exemple la chambre dans le cas d'une des femmes interviewées.

Les employeurs doivent signer des documents libérant les travailleurs de leur poste quand ceux-ci souhaitent changer d'emploi, ce qui favorise le risque d'exploitation. S'ils n'arrivent pas à retrouver un travail dans les deux mois qui suivent, ils sont expulsés. Lorsque leur employeur refuse de les laisser partir, les conditions sont pour eux parfois si intolérables qu'ils ne peuvent faire autrement que de quitter leur emploi malgré tout, et d'entrer dans l'illégalité.

DESCENTES DE POLICE ET EXPULSIONS

En septembre 2008, le gouvernement a annoncé son intention d'expulser avant 2012 la moitié des quelque 220 000 travailleurs migrants en situation irrégulière dans le pays. Le 12 novembre, des fonctionnaires de l'immigration et des policiers ont effectué une descente dans des usines situées à Maseok, dans la province de Gyeonggi, au nord de Séoul, et arrêté 110 travailleurs migrants clandestins.

Pendant cette opération, une migrante philippine s'est vu refuser la permission d'aller aux toilettes et elle a dû uriner en public. Un migrant bangladais s'est cassé la jambe en essayant de s'échapper ; on l'a menotté et fait attendre cinq heures avant de l'emmener à l'hôpital. « Je hurlais de douleur et leur disais que j'avais terriblement mal aux jambes, a-t-il confié. Je ne pouvais pas marcher et cinq fonctionnaires de l'immigration ont dû me porter dans une camionnette qui attendait. Ils se



© DR

sont moqués de moi et m'ont dit d'arrêter de pleurer et d'exagérer. »

Au moins quatre autres travailleurs migrants qui avaient essayé d'échapper à l'arrestation ont dû être hospitalisés pour des blessures graves. La répression se poursuit et l'on signale un nombre croissant de cas de mauvais traitements infligés à des travailleurs migrants au cours de ces opérations.

Plusieurs travailleurs migrants arrêtés ont été expulsés sans que les autorités sud-coréennes n'aient tenté de les aider à percevoir les salaires qui leur étaient dus. Le ministère de la Justice a déclaré que le tour de vis du mois de novembre était nécessaire et qu'il fallait prendre « des mesures fermes contre le comportement anarchique des migrants en situation irrégulière » qui, selon lui, transforment des endroits comme Maseok en « bidonvilles » où « prospère le crime ».

LES SYNDICALISTES PRIS POUR CIBLE

Le droit des migrants de constituer des syndicats et d'y adhérer librement est également remis en cause. Les autorités ont arrêté et expulsé des dirigeants du Syndicat des migrants en novembre et décembre 2007, et en mai 2008. Le ministère du Travail a par ailleurs refusé de reconnaître légalement ce syndicat au motif que les travailleurs migrants en situation irrégulière n'ont pas les mêmes droits que les autres : ils ne bénéficient notamment pas du droit à la liberté d'association, reconnu aux autres travailleurs par la législation sud-coréenne.

En cette période de déclin économique, les plans de réduction des coûts prévoient entre autres de faire supporter aux migrants les frais de logement et de nourriture. On note par

ailleurs une inquiétante multiplication des actes xénophobes. Alors que se poursuit la répression engagée par le gouvernement sud-coréen, les travailleurs migrants risquent d'être de plus en plus marginalisés.

Pour prendre connaissance des dernières informations et actions relatives aux travailleurs migrants en Corée du Sud, rendez-vous sur www.amnesty.org/en/region/south-korea

PENSEZ AUX TRAVAILLEURS MIGRANTS LE 1^{ER} MAI !

La Journée internationale des travailleurs, le 1^{er} mai, célèbre chaque année des décennies d'avancées concernant l'acquisition et la protection de droits pour les travailleurs dans le monde entier. Tous les travailleurs ne sont pas pour autant à l'abri de l'exploitation. Les travailleurs migrants, en particulier ceux en situation irrégulière, risquent tout spécialement d'être exploités par leur employeur, par les personnes se livrant à la traite des êtres humains et par les passeurs.

Beaucoup quittent leur pays pour un ensemble de raisons : pour bénéficier de meilleures opportunités sur le plan économique, pour manger à leur faim, ou encore pour trouver la sécurité et mettre leur famille à l'abri du danger. Ceux qui finissent par trouver du travail dans un autre pays vivent souvent dans des conditions difficiles et sont exposés au risque d'arrestations et de détentions illégales. Souvent, ils ne peuvent pas faire valoir leurs droits en matière de travail ou leurs autres droits fondamentaux, ou ont des réticences à le faire. Certains se voient refuser leur paie, et d'autres confisquer leurs papiers d'identité, cette manœuvre visant à contrôler leurs mouvements. Certains sont dupés, menacés ou pris au piège de la servitude pour dettes.

Pour en savoir plus sur les droits des travailleurs migrants, rendez-vous sur www.amnesty.org/en/wire/migrants-rights



ASSASSINÉS POUR AVOIR PARLÉ HAUT ET FORT

LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS ET LES JOURNALISTES NE SONT PAS EN SÉCURITÉ EN RUSSIE. LES MEURTRES DE STANISLAV MARKELOV, AVOCAT DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS, ET D'ANASTASSIA BABOUROVA, JOURNALISTE, PROUVENT UNE NOUVELLE FOIS À QUEL POINT IL EST DANGEREUX DE DÉNONCER LES VIOLATIONS DES DROITS FONDAMENTAUX DANS CE PAYS. CETTE PERSÉCUTION ET L'IMPUNITÉ QUI L'ACCOMPAGNE DOIVENT CESSER.

« Je suis fatigué. Fatigué d'ap-prendre par les médias que des personnes que je connais ont été victimes de crimes. Il n'est plus question de travail mais de survie [...] Nous avons besoin d'une protection contre les groupes néo-nazis. Nous avons besoin d'être protégés des autorités corrompues, et des organes responsables de l'application des lois qui très souvent se limitent à les servir. Et il est évident que personne d'autre que nous-mêmes ne nous apportera jamais la protection dont nous avons besoin. »

C'est en ces termes que Stanislav Markelov, un des principaux avocats spécialisés dans la défense des droits humains en Russie, s'est adressé à l'assistance lors d'un rassemblement public à Moscou en novembre 2008. Cette réunion avait été organisée en soutien à Mikhaïl Beketov, rédacteur en chef du journal *Khimkinskaïa Pravda*, qui avait publié des articles critiquant les autorités locales et les accusant de corruption. Mikhaïl Beketov avait été victime de manœuvres d'intimidation et de violences avant d'être agressé en novembre 2008 par des personnes non identifiées. Il avait alors été roué de coups et avait failli succomber à ses blessures. Stanislav Markelov a été tué moins de trois mois plus tard.

Il avait fondé et dirigeait l'Institut de l'état de droit, une organisation ayant pour vocation de réunir les avocats, conseillers juridiques, journalistes et défenseurs des droits

humains luttant en faveur de la protection de ces droits en Russie. Stanislav Markelov s'était spécialisé dans la défense de causes qui semblaient perdues d'avance, et il a travaillé avec Anna Politkovskaïa, journaliste et défenseure des droits humains ayant notamment révélé des violations des droits fondamentaux commises pendant le conflit armé en Tchétchénie. Anna Politkovskaïa a été assassinée à Moscou le 7 octobre 2006. Le procès des trois hommes accusés d'être impliqués dans ce crime s'est finalement ouvert en 2008. Le 19 février 2009, ils ont été acquittés par le jury et remis en liberté dans la salle d'audience. L'affaire a été renvoyée le lendemain devant la commission d'enquête du bureau du procureur général.

C'est Anna Politkovskaïa qui avait demandé à Stanislav Markelov de représenter la famille de Zelimkhan Mourdalov, un jeune Tchétchène ayant fait l'objet en 2001 d'une disparition forcée et d'actes de torture aux mains de Sergueï Lapine, un représentant des forces de l'ordre russes. Cette même année, Anna Politkovskaïa avait commencé à rendre compte de la quête de justice de la famille de Zelimkhan Mourdalov dans le journal *Novaïa Gazeta*. Elle aurait reçu des menaces de la part de Sergueï Lapine.

Il a fallu quatre ans à Stanislav Markelov pour obtenir que Sergueï Lapine soit traduit en justice. Durant cette période, il s'est souvent rendu en Tchétchénie. Il a été le premier avocat



Rassemblement silencieux à la mémoire de Stanislav Markelov, avocat, et d'Anastassia Babourova, journaliste, devant l'ambassade de Russie en Norvège (janvier 2009).

russe à y travailler après le conflit armé, et a insisté pour que l'affaire soit jugée en Tchétchénie, et non dans une autre région de Russie ou devant la Cour européenne des droits de l'homme. Il était déterminé à montrer que le droit russe s'appliquait aussi en République tchétchène, et à sa population. En 2005, Sergueï Lapine a été condamné à onze ans d'emprisonnement. Stanislav Markelov a également représenté d'autres Tchétchènes, dont Makhmadsalor Massaïev, un homme qui aurait été enlevé et incarcéré dans un lieu de détention secret à Tsenteroï, le village natal du président tchétchène, Ramzan Kadyrov.

ABATTU DANS LA RUE

L'assassinat d'Anna Politkovskaïa a soulevé l'indignation dans le monde entier, mais les meurtres se sont

poursuivis. Stanislav Markelov a été abattu dans la rue à Moscou le 19 janvier 2009. Il avait trente-quatre ans. Anastassia Babourova, une journaliste qui se trouvait avec lui à ce moment-là, a essayé d'arrêter l'auteur des coups de feu. Elle a été grièvement blessée et est morte à l'hôpital le même jour. Elle avait alors vingt-cinq ans et écrivait sur les mouvements de jeunesse radicaux d'extrême-droite et sur les groupes néonazis. Elle est la quatrième journaliste de *Novaïa Gazeta* tuée depuis 2000.

AGISSEZ

Veillez signer la carte postale ci-jointe et l'envoyer au chef de l'État russe, Dimitri Medvedev. Exhortez-le à condamner publiquement ces meurtres, à faire en sorte que leurs auteurs présumés soient déferés à la justice, et à garantir la protection des défenseurs des droits humains en Russie.

La Journée mondiale de la liberté de la presse a lieu le 3 mai 2009. Pour en savoir plus sur la question de la liberté de la presse : www.amnesty.org/en/wire/press-freedom

ABUKAR ALBADRI

Q D'OU VIENT VOTRE INTERET POUR LES DROITS HUMAINS ?

R Quand j'étais petit, en 1991, pendant la guerre civile en Somalie, j'ai vu des gens se faire tuer parce qu'ils appartenaient à tel ou tel clan, j'ai vu des enfants de mon âge, dix ou douze ans, mourir à cause de leur appartenance ethnique. Presque toute ma vie, j'ai vu les habitants de la Somalie pris entre les feux des milices et des insurgés contrôlés par les seigneurs de la guerre. J'ai décidé de devenir un témoin, un journaliste qui recueille des éléments sur les exactions, les événements, les victimes, qui voit les auteurs de violences se transformer en héros, et les violations des droits humains devenir la seule voie menant au pouvoir.

Q QUELLES SONT, SELON VOUS, LES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS EN SOMALIE ?

R Les gens qui ne savent pas ce que sont les droits humains. Aux yeux des combattants somaliens de tout bord, les défenseurs des droits humains sont des ennemis. Certains sont même convaincus qu'ils iront au paradis s'ils en tuent un. Les civils, qui vivent dans un contexte où les atteintes aux droits humains sont constantes, n'ont pas une notion claire de leurs droits et font peu confiance à ceux qui les défendent. Il faut que la population comprenne mieux la signification des droits humains et soit plus au courant de ses droits.

Q QUELLES CONSÉQUENCES VOTRE ACTION A-T-ELLE SUR VOTRE VIE ?

R En tant que journaliste qui défend les droits humains, je suis constamment en danger. Je suis soupçonné d'espionnage, surtout depuis que je travaille en indépendant pour les médias occidentaux. J'ai reçu des menaces de mort. Un jour, au téléphone, quelqu'un m'a dit : « *Abukar, on a décidé de te supprimer. Tu as trois heures pour informer ta famille et faire tes adieux.* » Mon confrère Said Tahlil Ahmed, directeur de la radio HornAfrik, bien connu pour ses analyses du conflit politique en Somalie, a été assassiné à Mogadiscio en février 2009.

À Mogadiscio, j'ai couvert des batailles de rue, des assassinats et des exécutions publiques. Je me suis retrouvé avec une arme à feu braquée sur moi. Convoqué à une conférence de presse au palais présidentiel, j'ai été interpellé sur place par des responsables corrompus qui ont exigé un pot-de-vin. Après avoir frôlé la mort en 2007, je suis devenu méfiant. J'ai commencé à voir en chaque passant un assassin potentiel et j'ai fini par entrer dans la clandestinité. Autrefois, je pensais qu'avec de l'engagement, du dévouement et du courage, je pourrais survivre. Maintenant je n'en suis plus aussi sûr. Ce métier est très enrichissant, mais parfois on se sent maudit.

Q COMMENT FAITES-VOUS POUR RESTER MOTIVÉ DANS LES MOMENTS DIFFICILES ?

R J'ai le sentiment de travailler pour les gens, pour ceux qui sont maltraités et défavorisés. Je pense que mon travail pourrait contribuer à changer la culture violente de la Somalie et j'espère qu'un jour il permettra d'amener les responsables de crimes de guerre à rendre des comptes.

Q AVEZ-VOUS UN MESSAGE POUR NOS LECTEURS ?

R Quand on est maltraité, on se sent désespéré et impuissant. Ceux qui subissent des violences ont besoin de notre soutien, de notre amour et de notre compréhension. Nos actions peuvent sauver des vies. Quand nous nous défendons les uns les autres, nos vies prennent de la valeur. Quand nous aidons ceux qui en ont besoin, nous changeons quelque chose dans le monde.

Q QUEL EST L'ENSEIGNEMENT LE PLUS IMPORTANT QUE VOUS AYEZ RETIRÉ DE VOTRE TRAVAIL ?

R Dans toutes les sociétés du monde, il y a des victimes et des responsables. Et puis il y a les défenseurs des droits humains. J'ai compris que je voulais être cette troisième personne, le défenseur des droits humains, et consacrer ma vie à faire connaître les atteintes aux droits humains.



INTERVIEW

“ J'AI DÉCIDÉ DE DEVENIR UN TÉMOIN, UN JOURNALISTE QUI RECUEILLE DES ÉLÉMENTS SUR LES EXACTIONS, LES ÉVÉNEMENTS, LES VICTIMES ”

ABUKAR ALBADRI, photojournaliste somalien, milite pour les droits humains. Ses clichés figurent dans plusieurs publications d'Amnesty international.

Pour en savoir plus sur le meurtre de SAID TAHLIL AHMED et sur les journalistes en Somalie, rendez-vous page 20.

TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE MILITANT

AGIR POUR LES DROITS HUMAINS, QUEL EFFET CELA FAIT-IL ? NOUS AVONS DEMANDÉ À DES MILITANTS D'AMNESTY INTERNATIONAL DE PARTAGER LEUR EXPÉRIENCE ET DE PARLER AU FIL DES ACTIONS AUXQUELLES ILS ET ELLES ONT PARTICIPÉ. ET SI VOUS NOUS ENVOYIEZ VOTRE TÉMOIGNAGE ?



« Char en ballons » utilisé pour une action *Contrôle les armes*, Oulan-Bator, Mongolie, octobre 2008.

« Qu'est-ce qu'il y a de mieux dans le fait d'être militant ? C'est qu'on appartient à un ensemble de personnes convaincues d'avoir non seulement le droit, mais aussi le devoir de transformer le monde en un lieu meilleur et plus sûr, où chaque vie a la même valeur. Et, bien sûr, on essaie de transformer ses convictions en réalité ! »

Miriam Schillerova, Amnesty International Slovaquie

Des militants d'Amnesty International Mongolie ont expliqué au FIL comment ils ont fait connaître la campagne *Contrôle les armes*. En octobre 2008, ils ont fabriqué un char d'assaut avec des ballons et l'ont fait circuler dans la capitale, Oulan-Bator. Pour beaucoup de Mongols, un char, quel qu'il soit, est une vision inédite, et ces militants voulaient sensibiliser la population aux dégâts causés par les armes en tout genre et au nombre énorme de civils tués ou blessés chaque année. Ce fut une belle réussite ! Le char en ballons a retenu toute l'attention des passants et des médias.

Au Népal, des membres d'Amnesty International sensibilisent aux droits humains d'autres personnes, dont plus de 3 000 responsables locaux de la police. Des membres ont également formé de jeunes militants aux méthodes d'action en faveur des droits humains. Les participants ont recueilli des signatures en faveur de la libération des prisonniers d'opinion en Chine, distribué des tracts sur les droits des femmes à Dhulikhel et pris part à une manifestation contre l'impunité à Banepa.

« Une chose en entraînant une autre, me voilà devenue une de ces défenseurs des droits humains. Des années d'aventures inoubliables se sont succédé, d'innombrables activités. J'ai rencontré un homme qui était en prison et attendait son exécution depuis plus de quinze ans alors qu'il était innocent. »

Michelle Proyer, Amnesty International Autriche

En Italie, des membres d'Amnesty International ont invité d'autres militants des droits humains à rejoindre la campagne des cent jours et à demander la fermeture de Guantánamo. Le 17 janvier, 254 militants en combinaison orange ont défilé en silence jusqu'à l'ambassade des États-Unis à Rome. Cette manifestation a remporté un franc succès, recueillant même le soutien du maire, Gianni Alemanno.

Vous avez envie de partager votre expérience militante ?

Vous vous interrogez sur les méthodes les plus efficaces ?

Écrivez-nous à online.communities@amnesty.org



Campagne pour les Jeux olympiques de Pékin, Innsbruck, Autriche, juin 2008.

Les liens suivants sont utiles pour rester en contact avec d'autres membres internationaux dans le monde :

Communauté en ligne africaine : <http://facebook.dj/amnestyaoc/>

Communauté en ligne latino-américaine : <http://facebook.dj/amnistiicola/>

Communauté en ligne bengalie : <http://groups.to/aiboc>

Groupe Amnesty Online sur Twitter (en anglais) : <http://twitter.com/AmnestyOnline>

Groupe Amnistia Online sur Twitter (en espagnol) : <http://twitter.com/AmnistiaOnline>

A young child with a large belly and a sad expression stands next to a yellow bucket in a rural setting. The child is wearing colorful shorts and has their hand on the bucket. The background shows a dirt ground and some vegetation.

PRIVÉS D'ENFANCE

EN COLOMBIE, DES MILLIONS D'ENFANTS CONTINUENT DE VOIR LEUR VIE BRISÉE PAR LE CONFLIT. ILS SONT DÉPLACÉS PAR LA FORCE ; DES MINES TERRESTRES EXPLOSENT PARFOIS DANS LEUR PROPRE ÉCOLE. ILS SONT TORTURÉS, RECRUTÉS COMME SOLDATS OU MÊME ABATTUS. ILS SUBISSENT LES ASPECTS LES PLUS HORRIBLES DU CONFLIT, INFLIGÉS PAR TOUS LES CAMPS EN PRÉSENCE. IL FAUT LES PROTÉGER.

COLOMBIE

LE FIL [AVRIL / MAI 09]

15



© Amnesty International



© AP/PA Photo/William Fernando Martínez

Rubén Darío Avendaño Mora, quatorze ans, et son frère Luis Guillermo Robayo Mora, vingt-cinq ans, ont été tués en avril 2007. Ces habitants d'Agua Blanca, dans la municipalité de Sácama (département du Casanare), étaient partis acheter du bétail, munis d'une assez forte somme d'argent. L'armée colombienne a prétendu que les deux frères appartenaient à la guérilla et que des soldats les avaient tués au moment où ils allaient toucher des fonds extorqués. Tout donne à penser qu'ils avaient été torturés. Rubén Darío avait des brûlures aux doigts et des entailles profondes à la gorge. L'abdomen de Luis Guillermo portait des marques de brûlure à l'acide.

Depuis plus de quarante ans, la Colombie est en proie à un conflit armé interne opposant les forces de sécurité et les paramilitaires aux groupes de guérilla. Les violences qui caractérisent ce conflit – disparitions forcées, torture, enlèvements et homicides – touchent autant les enfants que les adultes.

Souvent, les enfants blessés ou tués se trouvent simplement au mauvais endroit au mauvais moment, mais ils sont parfois délibérément pris pour cible dans le but de terroriser des populations ou en représailles. Beaucoup sont tués ou torturés uniquement parce qu'ils habitent une « zone ennemie » et sont donc présumés partisans du camp adverse. Certains, principalement des filles, subissent des sévices sexuels.

Le 24 août 2007, à Buenaventura (département du Valle del Cauca), des paramilitaires ont enlevé et tué Ingrid Yahaira Sinisterra, seize ans. Lorsque sa famille est allée demander son corps aux paramilitaires, ils ont déclaré que ce meurtre avait pour but de dissuader les jeunes filles d'avoir des relations avec des guérilleros. Le lendemain, la mer a ramené son cadavre mutilé et ses

Page 15 : Un enfant d'une communauté indigène embera, département du Chocó, 2007.

Les Emberas, comme de nombreuses autres communautés indigènes de Colombie, sont menacés et attaqués par toutes les parties au conflit.

Ci-dessus : Enfants dans un camp de personnes déplacées, Campo Dos, entre Cúcuta et Tibú, Norte de Santander, 2007. En réponse à une question concernant leurs jouets, ces fillettes ont montré fièrement les poules récemment fournies par un programme local permettant aux familles déplacées d'avoir un revenu.

proches l'ont inhumée. Le cas d'Ingrid Yahaira Sinisterra n'est pas isolé.

Des groupes paramilitaires ont enlevé et violé des jeunes filles dans différentes régions de la Colombie et les ont forcées à se prostituer. Des soldats et des guérilleros ont également été mêlés à des violences contre des femmes et des jeunes filles.

ENFANTS SOLDATS

On estime entre 8 000 et 13 000 le nombre d'enfants soldats en Colombie. Tant les groupes de guérilla que les paramilitaires continuent d'en recruter, parfois dès l'âge de sept ans.

Dans certains cas, ce sont la pauvreté ou la discrimination qui poussent les enfants à s'engager mais, parfois, ils sont recrutés de force après avoir été enlevés ou à la suite de manœuvres d'intimidation. En janvier 2008, deux garçons de douze et quatorze ans ont été tués dans la municipalité de La Hormiga (département du Putumayo). Des guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) auraient commis ce meurtre pour les punir d'avoir refusé de se joindre à eux. Les maisons des deux familles ont ensuite été incendiées.

LE CONFLIT COLOMBIEN

Il n'y a pas de consensus sur les causes profondes du conflit qui déchire depuis longtemps la Colombie. Quoi qu'il en soit, ces affrontements fournissent un camouflage opportun à ceux qui veulent développer et protéger leurs intérêts économiques. Les principaux acteurs du conflit sont :

LES FORCES ARMÉES

Depuis plus de quarante ans, des informations nombreuses montrent que les forces de sécurité sont directement responsables de graves violations des droits humains. Ces agissements se poursuivent aujourd'hui. La multiplication manifeste, ces dernières années, des exécutions extrajudiciaires de civils par les forces de sécurité est particulièrement préoccupante.

LES GROUPES PARAMILITAIRES

Les paramilitaires trouvent leur origine dans des groupes civils d'« autodéfense » légalement constitués qui ont été créés par l'armée colombienne pour lui venir en aide lors de ses opérations anti-insurrectionnelles. Bien qu'ils soient censés avoir été tous démobilisés dans le cadre d'un programme lancé par le gouvernement en 2003, ces groupes continuent d'être actifs, souvent avec la complicité ou le consentement des forces de sécurité, et de commettre des atteintes aux droits humains.

LES GROUPES DE GUÉRILLA

Le premier groupe de guérilla est né dans les années 1950. Au fil des décennies, les guérilleros ont créé de vastes fiefs, principalement dans les zones rurales, mais ils ont perdu du terrain ces dernières années. Les groupes de guérilla, notamment les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et l'Armée de libération nationale (ELN), sont responsables de fréquentes exactions et violations du droit international humanitaire.



© Amnesty International

Bien que les forces de sécurité ne recrutent officiellement pas d'enfants pour combattre, elles les utilisent comme informateurs, et des soldats auraient essayé d'obtenir des renseignements auprès d'écoliers en leur offrant des bonbons ou de l'argent, ou bien en les menaçant.

ENFANTS DÉPLACÉS

Environ 50 % des 3 à 4 millions de personnes déplacées en Colombie ont moins de dix-huit ans. Les civils chassés de leur foyer, qu'ils soient sur les routes ou qu'ils se soient réinstallés, se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'accéder à certains biens et services.

Un trajet aussi banal que le chemin de l'école peut devenir dangereux. Des terrains de sport, les abords de points d'eau et des chemins ruraux sont jonchés de mines terrestres et de munitions n'ayant pas explosé. La Colombie détiendrait le record mondial de victimes de mines terrestres. Les mouvements de guérilla – surtout les FARC et, dans une moindre mesure, l'ELN – continuent d'utiliser ce type d'engins. Les enfants qui jouent ou travaillent dans les champs, inconscients du risque, sont particulièrement menacés.

L'aide apportée aux victimes de mines est souvent insuffisante. María (le nom a été changé), dix-neuf ans aujourd'hui, vit à Florencia (département du Caquetá). Elle a un fils en bas âge. Elle se déplace avec difficulté, à l'aide d'une canne. Plusieurs années après avoir été blessée, elle attend toujours le membre artificiel qui l'aidera à marcher. Son récit est similaire à l'histoire de nombreuses victimes.

« Lorsque mes parents se sont séparés, je suis restée chez ma mère. J'avais neuf ans et je lui apportais toujours à manger [aux champs]. Un jour, j'ai vu quelque chose – c'était une mine, et j'ai marché dessus... À la suite de l'explosion, j'ai perdu ma jambe à partir du genou. Nous n'avons

Ci-dessus à gauche : Trois personnes mutilées lors de l'explosion de mines reçoivent aide et soutien dans un foyer géré par une église à Bogotá (avril 2006).

Ci-dessus : Quartier de San Francisco à Buenaventura, département du Valle del Cauca, octobre 2006. Dans ce secteur, toutes les parties au conflit sont actives et les violences liées au conflit sont nombreuses.

rien dit de peur de passer pour des partisans des guérilleros et de subir des représailles.

Nous sommes allées dans un centre de soins ; j'avais la gangrène. J'ai beaucoup souffert. Quand on a vu le médecin, on lui a dit que j'avais été mordue par un serpent... Je n'ai que cette canne parce que je ne peux pas me payer une prothèse. »

QUE DEMANDE AMNESTY INTERNATIONAL ?

Amnesty International continue d'exhorter les groupes de guérilla à prendre l'engagement public de ne recruter aucune personne de moins de dix-huit ans et de libérer immédiatement tous les enfants soldats. Ces groupes, ainsi que les forces de sécurité, doivent en outre cesser d'utiliser des mines terrestres et autres armes aveugles, et veiller à ce que les précautions nécessaires soient prises lors de la préparation des attaques afin de protéger les civils et les biens civils tels que les établissements scolaires. Amnesty International prie instamment les autorités colombiennes d'honorer leurs engagements aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant en veillant à ce que tous les enfants de Colombie puissent jouir de tous leurs droits humains, notamment le droit à la vie et celui de ne pas être torturés ni maltraités.

AGISSEZ

Invitez le président colombien à veiller à ce que les forces de sécurité cessent d'impliquer des enfants dans le conflit lors d'opérations « civico-militaires » telles que « soldat d'un jour » ou en les utilisant comme informateurs, toutes ces pratiques pouvant exposer les enfants au risque d'être attaqués par des groupes de guérilla.

Veillez écrire au président de la République :
Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República, Palacio de Nariño,
Carrera 8 - No.7-26, Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 337 5890
Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Uribe, /*
Monsieur le Président,

Engagez le procureur général à faire en sorte que ses services mènent des enquêtes exhaustives et impartiales sur les cas de recrutement forcé d'enfants par les groupes de guérilla et les paramilitaires, ainsi que sur les autres atteintes aux droits humains dont des enfants sont victimes et sur les violations commises contre eux par les forces de sécurité, afin que les responsables présumés soient déférés à la justice.

Veillez écrire au procureur général :
Dr. Mario Germán Iguarán Arana
Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01)
Bloque C, Piso 4, Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 570 2000 (un message en espagnol vous indiquera de composer le 2017)
Formule d'appel : *Estimado Sr. Fiscal, /* Monsieur le Procureur,

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur www.amnesty.org/en/region/colombia. Vous trouverez plus d'informations sur les enfants victimes de différents conflits dans le monde à l'adresse www.amnesty.org/en/wire/children-conflict



BIÉLORUSSIE. LA MORT DERRIÈRE LA PORTE

La Biélorussie est le seul pays du continent européen et de l'ex-Union soviétique qui applique toujours la peine capitale. Selon nos informations, quatre exécutions y ont eu lieu en 2008. En l'absence de chiffres officiels, Amnesty International estime à environ 400 le nombre de personnes exécutées depuis que la Biélorussie est devenue indépendante, en 1991.

Les dates d'exécution n'étant communiquées à l'avance ni aux prisonniers, ni à leurs familles, les condamnés craignent le pire dès qu'on ouvre la porte de leur cellule. « *Les occupants du couloir de la mort détestent les portes. Tant qu'elles restent fermées, ils sont vivants. La mort arrive toujours par une porte ouverte* », explique Oleg Alkaev, ancien directeur d'une prison de Minsk où des exécutions ont eu lieu. Les prisonniers apprennent très tardivement que le moment est venu, quelques instants seulement avant de recevoir une balle dans la nuque. Le corps n'est pas rendu à la famille, souvent informée de l'exécution longtemps après, et le lieu d'inhumation est tenu secret, ce qui ne fait qu'accroître le chagrin des proches.

La situation issue du recours à la peine capitale est d'autant plus grave que le système pénal est défaillant. On a en effet de fortes raisons de penser que la torture et d'autres mauvais traitements sont utilisés pour obtenir des « aveux ». Les prisonniers condamnés ne peuvent faire appel. Enfin, le caractère intrinsèquement cruel, inhumain et dégradant de la peine capitale est aggravé, pour les condamnés comme pour leurs proches, par le secret entourant la procédure.

Amnesty International collabore avec d'autres organisations de défense des droits humains en Biélorussie afin de promouvoir un débat public sur la peine de mort.

AGISSEZ

Signez et envoyez la carte ci-incluse, qui exhorte le président et le Parlement biélorusses à instaurer sans délai un moratoire sur la peine capitale et les exécutions en vue de l'abolition totale de ce châtement, et qui demande que toutes les condamnations à mort déjà prononcées soient commuées en peines d'emprisonnement.

Cellule de condamnés à mort, Minsk (Biélorussie), 2003.



© Legal Initiative



BRUTALITÉS POLICIÈRES EN FRANCE : L'HEURE DE VÉRITÉ

Plusieurs policiers sont soupçonnés d'avoir provoqué la mort d'Abdelhakim Ajimi lors de son interpellation à Grasse (France) le 9 mai 2008. Début mars 2009, aucun d'entre eux n'avait été mis en examen et ils continuaient d'exercer leurs fonctions à Grasse tandis que l'enquête se poursuivait.

Insultes racistes, recours excessif à la force au cours des arrestations, coups, homicides – cette liste regroupe la plupart des violations des droits humains imputées à des policiers français. La justice classe souvent les plaintes sans enquêter ou ne mène pas d'enquête effective sur ces violences. Parfois, les enquêtes sont effectuées par des policiers de la même unité que ceux soupçonnés d'avoir commis une infraction. Les victimes qui tentent de porter plainte sont souvent poursuivies pour outrage ou agression contre un policier. « *Il vaut mieux être policier que simple citoyen*, a déclaré Boubaker Ajimi, le père d'Abdelhakim Ajimi. *Ils sont couverts* ».

Lorsque le service d'enquête interne de la police examine une plainte, les victimes ne voient pas en lui un organe indépendant et impartial et les résultats de ses enquêtes ne sont pas rendus publics. L'organisme indépendant qui reçoit les réclamations quant aux manquements des agents de la force publique n'est pas habilité à faire respecter ses propres recommandations. Dans ces conditions, les victimes de violations des droits humains commises par des policiers obtiennent trop rarement justice.

Cette situation n'est pas propre à la France : dans divers pays d'Europe, des policiers se rendent coupables de mauvais traitements allant jusqu'à la torture, et même d'homicides, ce qui pose un grave problème. Les victimes sont souvent des migrants, des demandeurs d'asile, d'autres étrangers ou des membres de minorités ethniques.

Amnesty International fait campagne pour que cesse l'impunité de la police en France et dans toute l'Europe. Il est temps de demander qu'un traitement égal soit accordé, en France, aux policiers et aux victimes de leurs agissements, conformément aux exigences du droit international.

AGISSEZ

Invitez les autorités françaises à veiller à ce que l'institution nouvelle du défenseur des droits soit indépendante de la police du parquet et de l'appareil judiciaire. Cette instance doit pouvoir être saisie directement par les victimes, enquêter de manière indépendante sur toutes les allégations de violations et émettre des recommandations ayant force obligatoire.

Veuillez écrire à :
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
13 Place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
France

Ci-dessus : Abdelhakim Ajimi assis à une terrasse de café. Cet homme est mort à Grasse le 9 mai 2008 après avoir été maîtrisé par des policiers.



Des Kurdes lisent les journaux pour s'informer des préparatifs de la deuxième guerre du Golfe. Arbil (Kurdistan), février 2003.

OÙ EN SONT LES DROITS HUMAINS AU KURDISTAN ?

LA DÉTENTION ARBITRAIRE, LES ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES SONT QUELQUES-UNES DES PRATIQUES QUI FREINENT L'AMÉLIORATION DES DROITS HUMAINS DANS LA RÉGION AUTONOME DU KURDISTAN D'IRAK.

Depuis neuf ans, Walid Yunis est détenu au Kurdistan d'Irak sans inculpation ni procès. Des hommes en civil appartenant probablement aux Asayish (forces de sécurité kurdes) ont arrêté dans la rue un membre de la minorité turkmène en février 2000, dans la province septentrionale d'Arbil. Les autorités n'ont jamais justifié son arrestation, et son lieu de détention est resté inconnu pendant près de trois ans. Il est toujours incarcéré au siège des Asayish à Arbil, sans avoir été ni inculpé ni jugé.

En 2008, les autorités kurdes ont libéré des centaines de détenus de longue durée, et il ne subsisterait que quelques prisonniers politiques. Auparavant, les Asayish détenaient arbitrairement plusieurs milliers de personnes au Kurdistan. La grande majorité d'entre elles appartenaient à des organisations islamistes locales, y compris des groupes armés, et à des partis politiques autorisés. Beaucoup ont passé des années derrière les barreaux sans inculpation ni procès et sans pouvoir consulter un avocat.

Certains détenus, comme Walid Yunis, ont subi divers mauvais traitements, dont des actes de torture. Parmi les pratiques signalées à Amnesty International figuraient les décharges électriques, les coups de câble ou de matraque en métal ou en bois, la *falaqa* (coups assenés sur la plante des pieds), la suspension par les poignets ou les chevilles et la privation de sommeil. Dans certains cas, les proches des détenus ignoraient l'endroit où ils se trouvaient et ont dû attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant d'obtenir la moindre information à leur sujet, ou même d'avoir confirmation de leur détention.

L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS MENACÉE

Formée de trois provinces du nord de l'Irak, Arbil, Sulaymaniyah et Dahuk, la région du Kurdistan est entièrement gouvernée *de facto* depuis 1991 par les deux principaux partis kurdes, le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et l'Union patriotique du

Kurdistan (UPK). Après de longues luttes intestines, cette région a connu ces dernières années une instabilité croissante. À la suite du renversement du chef de l'État irakien Saddam Hussein en 2003, le PDK et l'UPK se sont associés pour les élections générales de décembre 2005. Le gouvernement régional du Kurdistan (GRK), qui réunit plusieurs partis, a été formé en mai 2006.

La plupart des médias du Kurdistan sont financés par le GRK. Les différents partis politiques gèrent leurs propres chaînes de télévision et publient leurs propres journaux. En principe, ils évitent tous de critiquer le GRK et ses principaux partis, ainsi que l'action des Asayish.

Les journaux indépendants apparus récemment dans cette région, notamment *Hawlati* et *Awene*, sont plus enclins à dénoncer les orientations du GRK et les violations des droits humains commises par les Asayish. Ils enquêtent en outre sur des allégations de corruption, de népotisme et de manque

de transparence au sein du gouvernement. Les Asayish ont parfois réagi en arrêtant des journalistes, en les rouant de coups ou en les harcelant.

En septembre 2008, le GRK a adopté une nouvelle loi sur les médias qui met fin au recours à l'incarcération des journalistes. Malgré cette évolution positive, des journalistes sont toujours pris pour cible par les autorités, y compris par l'appareil judiciaire. Le 24 novembre 2008, un tribunal d'Arbil a condamné à six mois de prison et à une amende le médecin Adil Hussain, accusé d'avoir publié dans le journal *Hawlati* un article sur le sexe et l'homosexualité jugé « immoral ». Les poursuites engagées contre lui émanaient du ministère public d'Arbil et de l'ordre des médecins. Il a été libéré le 7 décembre, à la suite de pressions internationales.

VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Malgré des progrès réalisés dans le suivi et la prévention de la violence contre les femmes, elles continuent de subir de fréquentes agressions au Kurdistan, les meurtres n'étant pas inhabituels ; de nombreux auteurs de crimes violents visant des femmes ne sont jamais traduits en justice. Dans certains cas, il semble que les autorités n'ont pas agi alors qu'on les avait alertées du risque couru.

Quand Begerd Hussein Muhammad, journaliste de vingt-sept ans, a reçu des menaces émanant de son mari dont elle était séparée, elle l'a signalé à la police et a sollicité la protection du service chargé des affaires de violences contre les femmes. La police n'a pas mis en œuvre les mesures nécessaires pour la protéger. Elle a été tuée à l'arme blanche chez elle le 18 avril 2008. Début 2009, son mari, pourtant principal suspect, est toujours en liberté.

Un rapport d'Amnesty International sur les violations des droits humains dans la région autonome du Kurdistan d'Irak sort en avril 2009. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.amnesty.org/en/region/iraq>.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES JOURNALISTES DOIVENT POUVOIR FAIRE LEUR TRAVAIL LIBREMENT ET SANS CRAINTE MAIS, DANS LE MONDE ENTIER, IL LEUR ARRIVE ENCORE D'ÊTRE INCARCÉRÉS, BLESSÉS OU MÊME TUÉS.

SOMALIE

La Somalie est l'un des lieux les plus dangereux du monde pour les journalistes. Depuis le début de l'année, ce pays a été le théâtre de trois agressions contre des journalistes, dont deux ont eu une issue fatale. Said Tahlil Ahmed, directeur de la station de radio indépendante HornAfrik, abattu sur le

marché de Mogadiscio le 4 février, est le onzième journaliste tué dans le pays depuis le début de l'année 2007, qui a vu la Somalie entrer dans une phase plus violente du conflit. Tous les camps sont responsables de manœuvres d'intimidation et de menaces envers des journalistes. Les journalistes étrangers, qui risquent d'être enlevés, s'aventurent rarement en Somalie. Leurs confrères somaliens jouent donc un rôle essentiel en portant à la connaissance du monde les attaques et les violences quotidiennes contre les civils dont ils sont témoins.

Dans bien des cas, les journalistes tués semblent avoir été délibérément pris pour cible. Cependant, comme personne n'a eu à répondre de ces actes, rien n'est venu décourager d'éventuels meurtriers. Comme il n'existe aucune institution somalienne qui puisse ou souhaite protéger les journalistes, la communauté internationale doit condamner ces homicides de façon particulièrement ferme, insister pour que des enquêtes soient menées et protéger la liberté d'expression en Somalie.

Plus d'informations sur www.amnesty.org/en/wire/somalia-journalists



Said Tahlil Ahmed, directeur de la radio HornAfrik, abattu en février 2009.

CUBA

À Cuba, la liberté d'expression fait l'objet de dures restrictions. Les autorités contrôlent tous les médias ; la propriété privée d'un organe de presse, d'une chaîne de radio ou de télévision ou de tout autre moyen de communication est illégale.

Les forces de sécurité cherchent à harceler et à intimider les journalistes indépendants et les dissidents politiques en leur infligeant des mesures de surveillance et de brèves périodes de détention. Dans certains cas, ils sont détenus pendant plusieurs mois sans jugement ; soit ils ne sont pas inculpés soit les infractions qui leur sont imputées sont définies en termes vagues.

Pour travailler, les journalistes doivent adhérer à l'Association cubaine des journalistes, organisme officiel, et s'engager à exercer la liberté de la presse « conformément aux objectifs de la société socialiste ».

L'accès à Internet est également très limité en dehors des services officiels et des établissements d'enseignement. Les utilisateurs peuvent encourir des peines de prison pour activités « contre-révolutionnaires » sur Internet.

Cuba a récemment signé certains traités relatifs aux droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Mais le gouvernement a rejeté toutes les recommandations des États membres participant à l'examen périodique universel de l'ONU en février 2009 qui portaient sur la suppression des restrictions à la liberté d'expression et la libération des prisonniers d'opinion.

Engagez les autorités cubaines à cesser de harceler et d'emprisonner les journalistes indépendants, ainsi qu'à réformer la législation et les pratiques relatives à la liberté d'expression.

Veuillez écrire à :
Sr. Raúl Castro Ruz
Presidente
La Habana
Cuba
Fax : +53 7 8333 085
Courrier électronique : cuba@un.int

Plus d'informations sur www.amnesty.org/en/wire/cuba-press



Amnesty International Pérou allume des bougies pour une action en faveur de Gaza devant l'ambassade d'Israël à Lima (janvier 2009).

AMNESTY INTERNATIONAL est un mouvement mondial regroupant 2 200 000 personnes, réparties dans plus de 150 pays et territoires, qui défendent les droits humains. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

PAYS

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Veuillez retourner ce formulaire au bureau d'Amnesty International de votre pays.

Vous trouverez la liste complète des bureaux de l'organisation dans le monde à l'adresse ci-dessous :

www.amnesty.org/fr/worldwide-sites

S'il n'existe aucun bureau d'Amnesty International dans votre pays, vous pouvez adhérer en tant que membre international et rejoindre la communauté en ligne des membres internationaux.

Pour ce faire, rendez-vous à l'adresse suivante : www.amnesty.org/fr/join où vous aurez la possibilité de consulter des informations relatives à l'adhésion et de vous inscrire en ligne (en arabe, anglais, espagnol et français).

Ou bien écrivez à cette adresse :
Online Communities Team, Amnesty International, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Pour devenir membre international, vous devez vous engager à respecter le Code de conduite des membres internationaux. Ce Code est disponible (en arabe, anglais, espagnol et français) à l'adresse suivante : www.amnesty.org/fr/code-of-conduct



« QUAND NOUS NOUS
DÉFENDONS LES UNS
LES AUTRES,
NOS VIES PRENNENT
DE LA VALEUR »

Abukar Albadri

AMNESTY
INTERNATIONAL

